

<p align="center">COMPTE-RENDU DU CCE ORDINAIRE DES 26 ET 27 NOVEMBRE 2009</p>

1° Approbation du procès-verbal des réunions du CCE :

- *Extraordinaire du 14 septembre 2009*

La CFDT a renouvelé sa demande d'avoir plus d'éléments d'information sur le dépôt de bilan du LGF de la cafétéria de Roanne et sa reprise d'exploitation par Casino Restauration, n'ayant pas été présente lors de ce CCE (AG coordination), car dans ce P.V. il en ressort une information très succincte.

DRH indique qu'il fera un état de l'établissement.

Votants : 17

Pour : 8 = UNSA/CGT/CGC

Contre : 0

Abstention : 9 = CFDT/FO

- *Extraordinaire du 25 septembre 2009*

La CFDT indique qu'il manque deux interventions de ses membres : l'une sur la formation professionnelle, l'autre sur l'intervention auprès de Monsieur Zobéri et la rédaction des intervenants.

FO : nous rejoint sur ce dernier point.

Votants : 17

Pour : 8 = UNSA/CGT/CFTC

Contre : 0

Abstention : 9 = CFDT/FO

2° Frais de fonctionnement :

Le président informe que la période prend fin au 31 décembre 2009 et que les comptes seront bloqués jusqu'à la prochaine mandature, reconstitution du CCE pour une nouvelle mandature avec nouvelles désignations des Organisations Syndicales.

Le trésorier a présenté les comptes du CCE.

3° Points sur les commissions de Suivi des PSE de : Montesson/Chambourcy/St Denis/Toulouse Basso-Cambo/Beau Sevrans :

- Montesson : 21 salariés = 9 reclassés en Caf, 6 sur R2C et 6 licenciements économiques.
- Chambourcy : 17 salariés = 8 reclassés en Caf, 9 licenciements économiques.
- St Denis : 17 salariés = 9 reclassés en Caf, 1 sur R2C et 7 licenciements économiques.
- Toulouse Basso-Cambo : 15 salariés = 5 reclassés en Caf, 1 sur R2C, 1 en Hyper, 1 en supermarché et 6 licenciements économiques.
- Beau Sevrans : 10 salariés = 1 reclassé en Caf, 6 sur R2C et 3 licenciements économiques.
- Total bilan : 31 licenciements économiques.

Commentaires CFDT :

**Nous voyons bien la casse sociale de l'entreprise ; triste bilan : 31 pertes d'emplois sec !
Malgré un Accord de GPEC GROUPE (gestion prévisionnelle des emplois).**

Malgré les aides à l'emploi pour la restauration.

Malgré la baisse de la TVA depuis le 1^{er} juillet 2009.

Chacun en tirera les conclusions y compris l'Etat qui aide les entreprises avec de l'argent public !

4° Information et consultation du CCE sur le projet de Plan de Formation 2010 :

Toujours le même Plan proposé d'année en année reconduit sur le même schéma !

90 % des actions de la formation sont élaborées pour l'encadrement.

Votants : 17

Pour : 6 = CGC/UNSA

Contre : 2 = CFDT

Abstention : 9 = CGT/FO

5° Présentation des comptes MIEL Mutuelle :

3320 salariés N1 = 38 % conjoints 479 + enfants 1276, total = 5075 ayants droits
 N2 = 25%
 N3 = 34%
 N4 = 4%
 Retraités 49 + 20 conjoints
 ANI portabilité 2 + 2 enfants

Suite à l'augmentation de la prise en charge de la CMU, du forfait journalier et de la prise en charge des vaccins de la grippe H1N1, **augmentation de 4 % pour tous les niveaux**, augmentation réalisée lors de la réunion paritaire mutuelle.

La CFDT a interpellé M. GAUCHER, représentant de la mutuelle, sur certains problèmes qui nous sont apparus récemment. A ce jour et depuis la mise en place de la mutuelle obligatoire, certains salariés n'ont toujours pas de carte mutuelle, après contact avec la mutuelle par téléphone, ceci serait dû au non renvoi du document d'affiliation à la mutuelle.

M. GAUCHER nous répond que cela n'est pas possible puisque tous les ans une édition complète des cartes est faite en correspondance avec le fichier casino, il peut par contre y avoir des NPAI (n'habite pas à l'adresse indiquée).

La CFDT, les salariés concernés ne sont pas en NPAI, la seule réponse que nous ayons eu concerne la non fourniture de la fiche d'affiliation.

M. GAUCHER : « je regarderai ce problème ».

6° Bilan de la Charte LGF :

CAF ORANGE : 2 salariés transférés sur CAF AVIGNON.

CAF SAINT-MALO : pas de demande.

CAF ANNECY BROGNY : 2 salariés transférés = 1 sur CAF ANNECY SEYNOD + 1 CAF ANNEMASSE + 2 demandes en cours pour le 31/03/2010.

CAF GUIGAMP : 1 salarié transféré sur CAF LANION.

7° Information et consultation du CCE CASINO RESTAURATION sur la mise en LGF des cafétérias Bourges/Carcassonne/Chaumont/La Ricamarie/Pontarlier/Rouen Saint-Aignan :

CFDT : demande d'avoir la réponse suite au courrier du 19/11/2009 concernant : pour tous les établissements en projet « des sociétés juridiquement distinctes ont déjà été créées » et avoir des éléments d'information complémentaire.

La DRH avait l'air très embarrassé sur notre question !

Après une réponse négative dans un 1^{er} temps et plusieurs tergiversations par la suite, la 2^{ème} réponse fut « OUI » car des sociétés ont été créées lors de la filialisation échouée du printemps dernier et il reste des « coquilles vides » qui servent pour le Groupe pour créer des magasins ou autre.

3^{ème} temps et réponse ; en fait c'est « NON » car le « Locataire gérant » n'est pas connu et c'est lui seul qui doit créer sa nouvelle société.

CFDT : suite du feuilleton au prochain épisode ! À voir.

Une délibération a été faite pour chaque projet de mise en LGF mais le résultat du vote est identique :

Votants : 17

POUR : 2 = CGC

Contre : 11 = UNSA/FO

Abstention : 0

Ne participe pas au vote : CFDT/CGT

DRH : a exprimé son mécontentement sur les membres qui ont voté contre en prétextant que l'entreprise mettait en place une solution sociale de continuité d'emploi au lieu de fermer les sites déficitaires et que la direction ne comprenne pas cette position.

UNSA et FO concernés ont manifesté leur désapprobation et l'UNSA a indiqué qu'à l'avenir elle ne participera plus au vote !

CFDT : Voir déclaration jointe sur LFG.

8° Information et consultation du CCE sur un projet de versement d'une prime exceptionnelle consécutive à la baisse de la TVA intervenue le 1^{er} juillet 2009 :

La DRH nous a informé d'une décision unilatérale et d'un versement d'une prime d'un montant de 150 € brut pour tous les salariés à l'effectif au 30 juin 2009 dans l'entreprise et qui sera versée le 22 /12/09.

Cette prime est la disposition de l'Accord Salaires du 24 juillet 2009 dans la branche.

Les salariés absents pendant une période de 10 jours consécutifs comptant sur le même critère que pour les ayants droits aux congés payés ne percevront pas cette prime.

CFDT : a demandé quelle est l'enveloppe financière globale pour cette prime exceptionnelle.

DRH : pas de chiffrage précis à ce jour.

CFDT : Voir déclaration joint sur le Contrat d'Avenir.

9° Réponse aux questions écrites des Organisations Syndicales :

CFDT : Voir questions jointes

- 1) La direction nous a répondu qu'elle respectera les engagements du Contrat d'Avenir, sachant que la situation était très difficile.
- 2) Investissements global pour Casino Cafétéria avec projets de rénovation de : Cafs Marseille La Valentine / Besançon Chateaufarine / Wesqual / Torcy / Val d'Europe/ Corners de Cœur de Blé sur des Géants.
- 3) La direction nous a indiqué pour Marseille La Valentine un projet de travaux pour Août 2010 avec une enveloppe conséquente. Déplacement de la cafétéria avec la réorganisation de la galerie du Géant.

DRH nous annonce le départ vers le Groupe de Messieurs Stéphane Brunel Directeur Financier et de Marc-Philippe Lucchini Responsable des relations sociales.

Fin du CCE à 12H

Copie : Fédération

Inspection du Travail siège